

*Rapports de comités*

**M. le Président:** J'ai bien compris l'argument du député. Ce que la présidence préférerait, ce serait de passer maintenant aux affaires courantes. Quand nous en viendrons à l'ordre du jour, je permettrai au député de développer son point de vue.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROJET DE LOI C-264—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

**M. Jim Edwards (Edmonton-Sud):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-264, tendant à modifier le Code criminel (documentation et instruments pour l'utilisation de drogues illicites).

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—15<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. John Reimer (Kitchener):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le quinzième rapport du comité permanent des affaires émanant des députés. Ce rapport porte sur le choix des articles pouvant faire l'objet d'un vote lors du treizième tirage qui a eu lieu le 13 juin 1988.

En conformité de l'alinéa 36(1)a) du Règlement, votre comité recommande que l'article suivant des affaires émanant des députés fasse l'objet d'un vote: le projet de loi C-292, tendant à modifier la Loi sur les banques.

Puis-je faire remarquer qu'aux termes de l'alinéa 36(1)a) du Règlement, ce quinzième rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le bureau.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-Verbaux d'aujourd'hui.]

**M. Riis:** Monsieur le Président, je demande des éclaircissements. Hier, j'ai obtenu de la Chambre des communes l'autorisation de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Je demande maintenant la permission de présenter la motion de première lecture.

● (1640)

**M. le Président:** Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) comprendra sans doute le problème de la présidence. Je ne me rappelle pas qui a appuyé la motion.

**M. Riis:** Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES**

## MESURE MODIFICATIVE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap)** propose: Que le projet de loi C-304, tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (interdiction des bureaux d'affaires et politiques) soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et que l'impression en soit ordonnée.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le Président:** Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 413)

POUR

Députés

Angus  
Benjamin  
Bosley  
de Jong  
Fulton  
Keeper

Langdon  
McDonald  
(Broadview—  
Greenwood)  
McLaughlin  
Mitchell

Nystrom  
Rodriguez  
Rossi—13

CONTRE

Députés

Blenkarn  
Scowen—2

● (1720)

**M. le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)